

BREVET D'ETUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

184G110627

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

Vu les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'examen du Brevet d'Études du Premier Cycle du Second Degré,

Vu le procès-verbal en date du 04 JUILLET 2011

par lequel la commission d'examen siégeant à DOUALA CITE PALMIERS

en République du Cameroun, pour la session de JUIN 2011

Décerne à MONSIEUR NGUENANG JUNIOR STEPHANE

Né(e) le 03 FEVRIER 1994

, à DOUALA

Le BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ.

05U11395924

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Signature de l'Impétrant

CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION LE DIRECTEUR DES EXAMENS, DES

23 DECEMBRE 2013

Fait à Yaoundé, le



LOUIS BAPES BAPES

05018434

BISSE BEA